



L'ilyade



Présentation 22 juin 2015

Introduction

Frédéric BATTIN



Adjoint en charge de la Culture
et des Technologies de
l'Information et de la
Communication

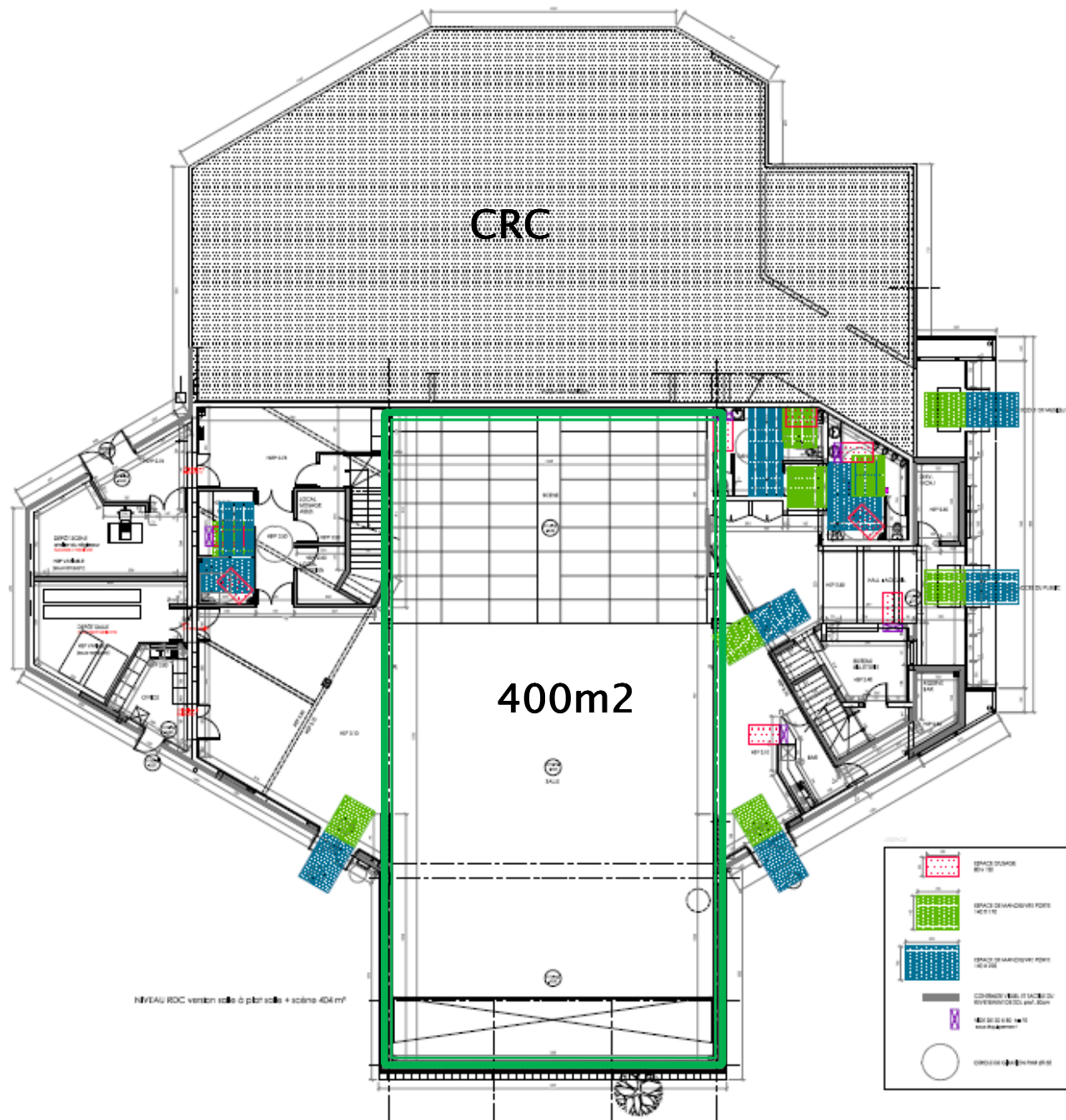
Plan

- ▶ Introduction
- ▶ Descriptif
- ▶ Modalités et conditions de mises à disposition
- ▶ Planning

Descriptif

- L'ilyade
 - La surface au sol de la salle au rez-de-chaussée est de 419 m².
 - La salle dispose :
 - d'une tribune amovible d'une capacité de 302 places
 - d'une scène réglable en hauteur.
 - Présence d'un bar et d'un office : ces 2 zones ne sont pas équipées d'appareils de cuisson spécifiques.

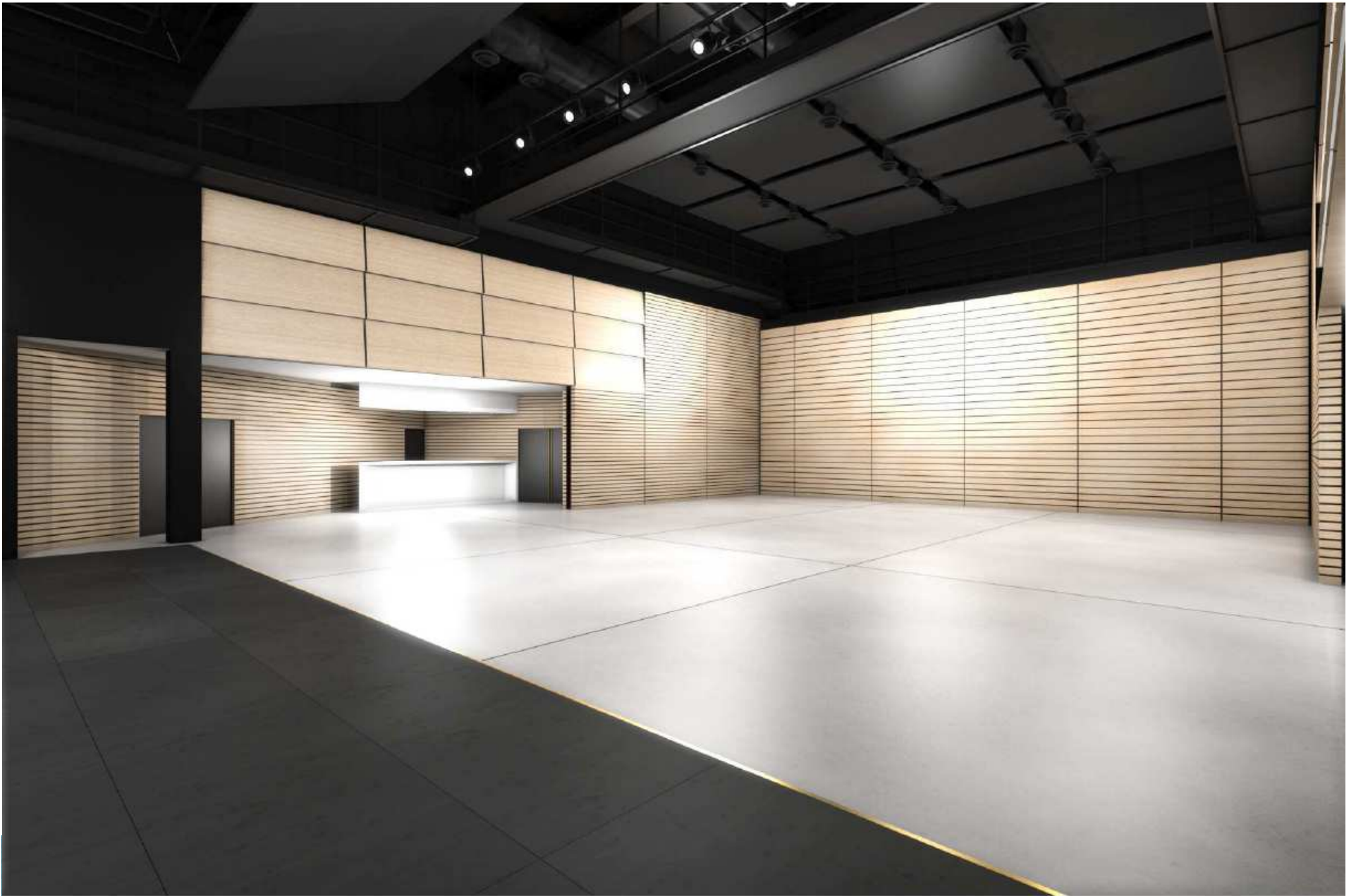




Entrée CRC

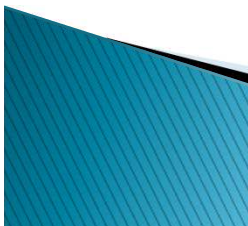
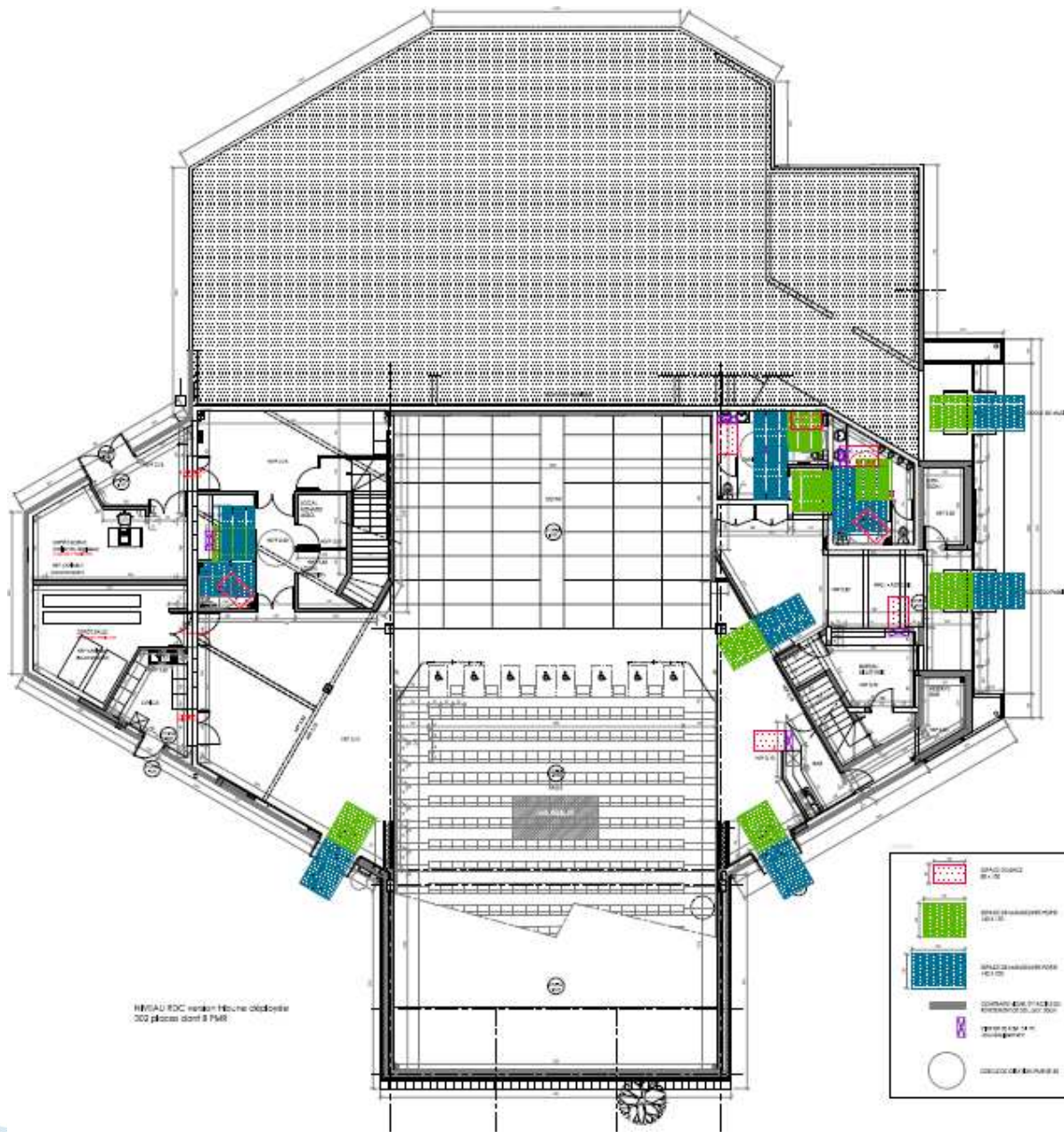
Entrée Publique
L'ilyade





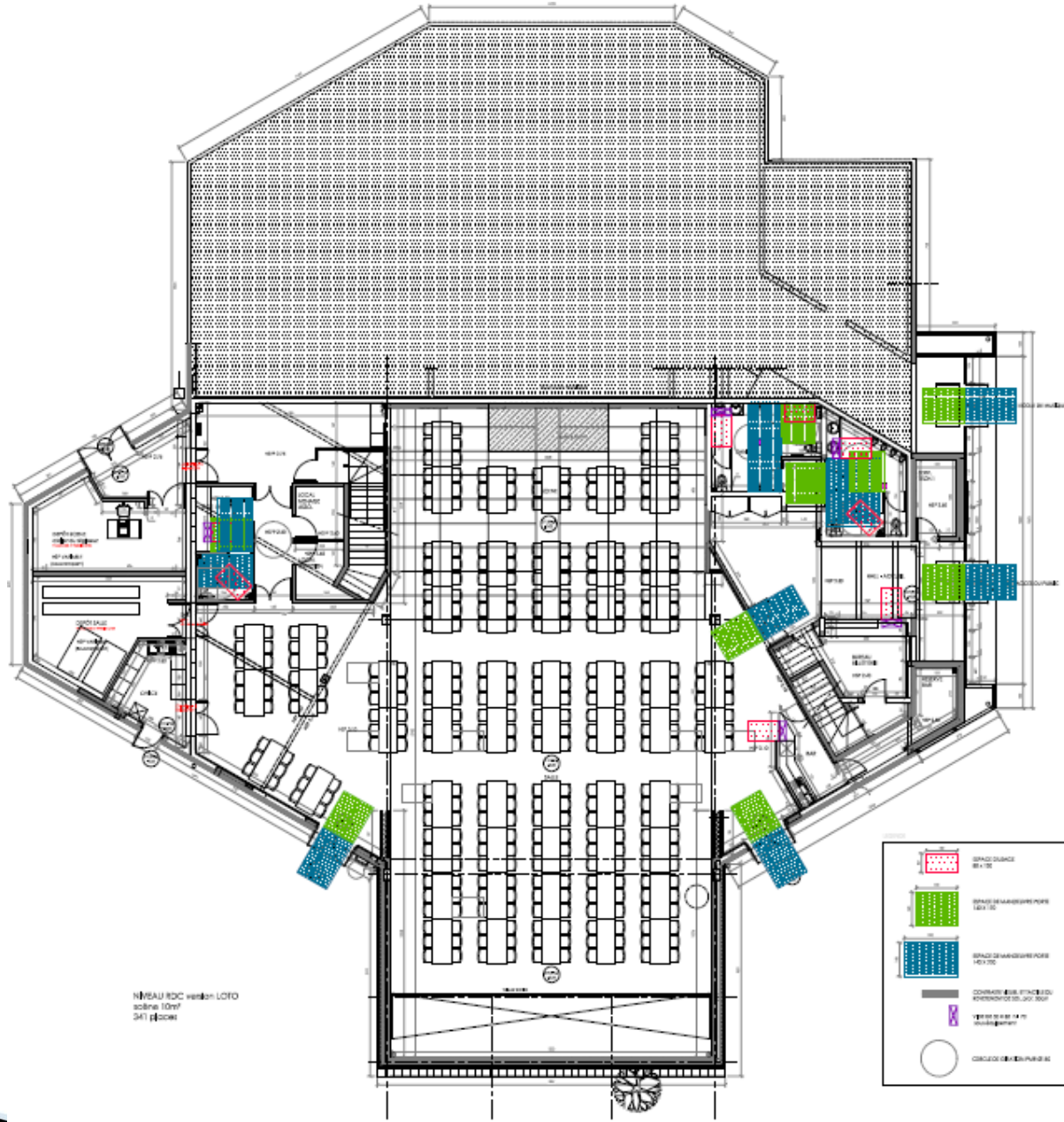
Configurations

Configuration	Capacité / jauge / nb pers. max
Thé dansant	299 personnes
Repas ou Loto	341 personnes
Salle de spectacle (gradins déployés)	305 places + 2 emplacements PMR
Salle de Spectacle (gradins repliés)	404 personnes debout



VERSION TRIBUNE DEPLOYEE: 302 PLACES DONT 8 PMR

éch:1/200è

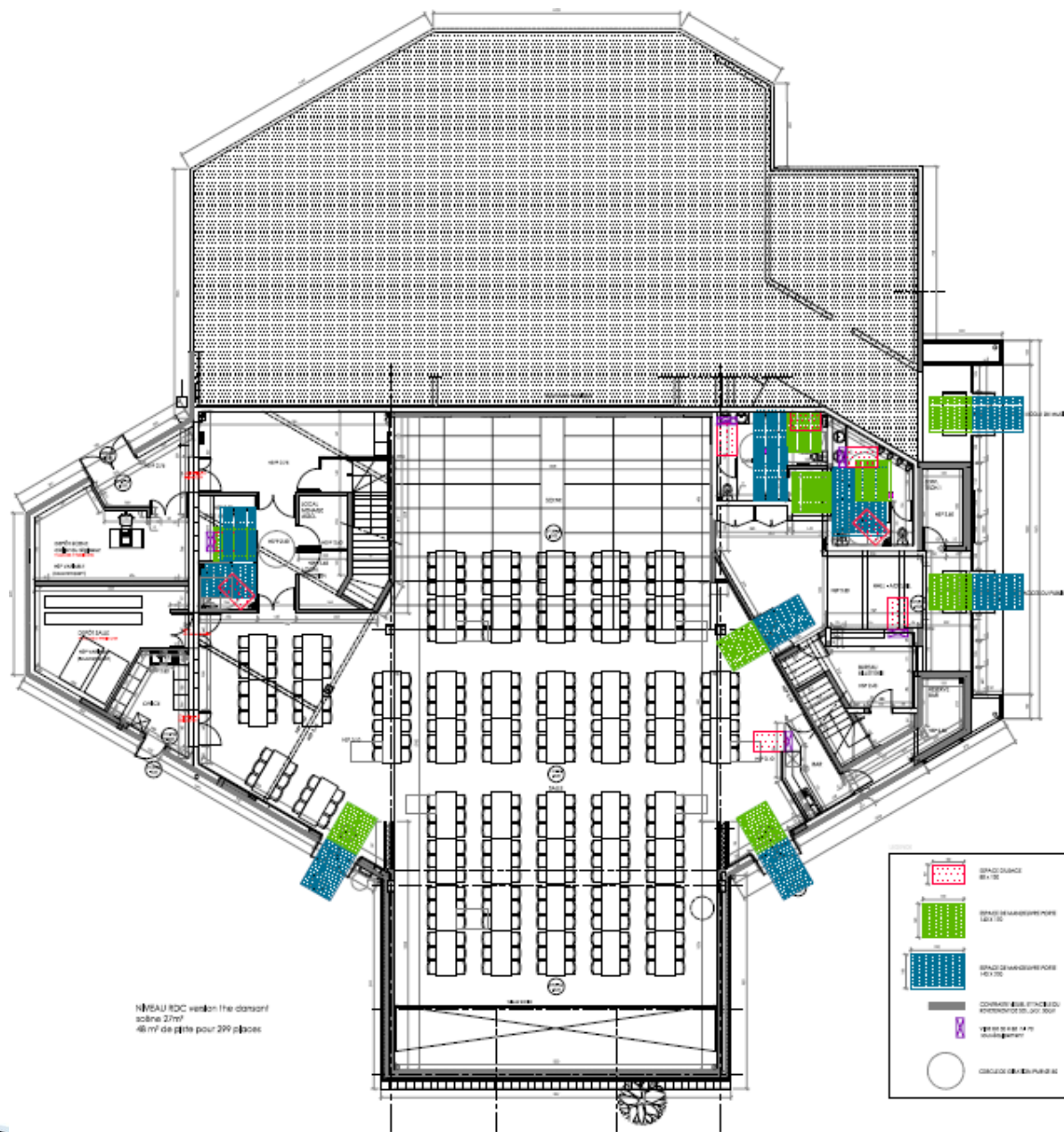


NIVEAU RDC version LOTO
 surface 1074
 341 places

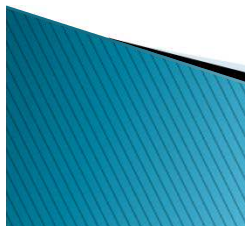
VERSION LOTO: SCENE 10M² 341 PLACES

éch:1/200è





NIVEAU RDC selon l'axe dansant
 scène 27m²
 48 m² de piste pour 299 places



VERSION THE DANSANT: 299 PLACES SCENE 27m² / 48m² DE PISTE

éch:1/200è



CONFIGURATION TRIBUNE DÉPLOYÉE - VUE DEPUIS LA SCÈNE



CONFIGURATION BANQUET SCÈNE À PLAT

ERP : Etablissement recevant du public

▶ ERP Type L / 3ème catégorie (Code de la Construction et de l'Habitation)

J Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées
L Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles, ou à usages multiples
R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances
S Bibliothèques, centres de documentation
T Salles d'exposition
U Etablissements sanitaires
V Etablissements de culte
X Etablissements sportifs couverts
Y Musées

- Les ERP relèvent d'une réglementation particulière qui oblige leurs propriétaires à mettre en œuvre des mesures de prévention **contre l'incendie et facilitant l'évacuation du public**, tout en évitant la panique.
 - ✓ A noter que des obligations récentes concernent l'accessibilité aux personnes handicapées.

Organisation du service de sécurité incendie dans les salles de spectacle

Établissement	Service de sécurité incendie	Service de représentation qui vient en complément du service de sécurité incendie. Il ne peut être distrait de ses missions spécifiques
3 ^e et 4 ^e catégories avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2, ou classés C-s2, d0 ou bois classé M3	Deux personnes désignées qui peuvent toutes les deux être employées à d'autres tâches	1 Agent SSIAP1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)

Modalités et conditions de mises à disposition

▶ Réservation

➤ Fiche de renseignements



Adobe Acrobat
Document

➤ Commission qui se réunira 2 fois par an en septembre et janvier de chaque année et devront être faites en tout état de cause au minimum 3 mois avant la manifestation.

▶ Convention de mise à disposition



Adobe Acrobat
Document

▶ Règlement d'utilisation

- Etat des lieux
- Règles d'utilisation générale
- Assurance



Adobe Acrobat
Document

Ce qu'il faut retenir ...

- ▶ Jauge plus grande (300)
- ▶ Plus de confort
- ▶ Meilleures conditions de sécurité

- ▶ 1 agent SSIAP1 **obligatoire**

- ▶ Fiche de renseignements
 - date
 - matériel
 - configuration
 - commission

- ▶ Règlement d'utilisation

Planning

- ▶ Fin des travaux
 - Juillet 2015
- ▶ Aménagements intérieurs
 - Aout 2015
- ▶ Contrôle de sécurité, Réserves, ...
 - Septembre
- ▶ Inauguration : **26 Septembre**

Merci

→ Q/R

